



Conseil communal de Chavornay

ELECTION DU SYNDIC (législature 2017-2021) 1^{er} tour de scrutin.

PROCES-VERBAL D'ELECTION TACITE.

A l'expiration du délai fixé au mardi 18 octobre 2016 à 12 heures, par l'article 13 de l'arrêté du Conseil d'Etat du canton de Vaud du 8 juin 2016, le bureau électoral de Chavornay constate que la liste suivante a été régulièrement déposée :

- **PLR – Les Indépendants : M. Christian KUNZE**

Le nombre de candidat (1) étant égal à celui de siège à pourvoir (1), ce candidat est proclamé élu tacitement syndic par le bureau de l'assemblée de commune, conformément à l'article 8 de l'arrêté précité.

Le scrutin populaire prévu le 6 novembre 2016 est par conséquent annulé.

Chavornay, le 20 octobre 2016.

Au nom du bureau électoral :

La présidente :

Christiane CHEVALIER



La secrétaire :

M-C. SCHNEITER